

E-4010/05 3 November 2005

WRITTEN QUESTION by Gérard Deprez (ALDE) and Frédérique Ries (ALDE) to the Commission

Subject: Budget line 07 03 06 01 Answer(s)

Within the context of the 2005 budget, Parliament called, via an amendment to the remarks relating to budget line 07 03 06 01, for the financing of 'measures to provide information on using the single European emergency call number (112) and to assess, at EU level, the quality of the services provided via that number.'

Could the Commission indicate how many contracts have been signed with a view to implementing this specific point?

E-4010/2005 1er décembre 2005

Réponse donnée par M. Dimas au nom de la Commission

La Commission ne met pas directement en œuvre de projets en matière de protection civile, mais soutient des actions mises en œuvre par des tiers à cet effet. Ces actions sont proposées et sélectionnées dans le cadre d'appels annuels à propositions, établissant une série de domaines prioritaires d'action.

Afin de tenir compte de l'introduction du commentaire budgétaire cité, la Commission a inclus parmi les actions prioritaires pour l'année 2005, à mener dans le cadre du programme d'action communautaire en faveur de la protection civile, «la communication avec la population en cas de catastrophe majeure, y compris l'amélioration des canaux de communication actuels tels que le 112». Cette priorité a été inscrite dans l'appel à propositions lancé pour 2005 dans le cadre du programme en question(1). Aucune proposition n'a toutefois été présentée en la matière.

En 2001 et 2002, dans le cadre du même programme, la Commission avait cofinancé quatre projets sur le numéro d'urgence 112. Ces projets portaient, respectivement, sur une campagne d'information des voyageurs par rapport au n° 112, sur les qualifications des préposés au traitement des appels au 112 et sur l'évaluation de la mise en œuvre du n° 112 dans certains pays (deux projets).

Par ailleurs, en dehors des actions soutenues dans le cadre du programme d'action pour la protection civile, en 2001 la Commission a également cofinancé deux projets sur la formation linguistique du personnel préposé au traitement des appels au 112, dans le cadre du programme Leonardo da Vinci en matière de formation professionnelle.

(1) Appel n° 2005/C125/06, JO C 125 du 24.5.2005.